

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

VISANT À REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE
- (N° 1176)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE180

présenté par

Mme Le Meur, rapporteure et M. Echaniz, rapporteur

TITRE

Au titre, supprimer les mots :

« en zone tendue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de ce texte ayant vocation à pouvoir être appliqués à l'ensemble des territoires affectés notamment par une attrition du logement, il y a lieu de refléter ce champ d'application élargi dans le titre.